

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	Fondation Auschwitz Birkenau
Forme juridique	Fondation
Date de création	15 janvier 2009
Siège social	56/9 Mokotowska, 00-534 Varsovie, Pologne
Adresse site internet	www.foundation.auschwitz.org
Objet statutaire	La Fondation a pour but de préserver le terrain et les vestiges de l'ancien camp de concentration Auschwitz I et Auschwitz II Birkenau se trouvant sous la protection du Musée national Auschwitz-Birkenau à Oświęcim en Pologne et de soutenir la mission du Musée.
Date de l'agrément	23/09/2021
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues à l'article 795 du code général des impôts
Durée de validité de l'agrément	Du 23/09/2021 au 31 décembre 2023
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 23/09/2021 et le 31 décembre 2023 au profit de la Fondation Auschwitz-Birkenau ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et les limites prévues à l'article 795 du code général des impôts.